



LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel
d'information

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 17 numéro 7

Beach Party au Gull Rock

Juillet 2023



Cette année, des membres du CA de la COOP organisent une fête à la plage du Gull Rock. Des bracelets VIP sont en vente au magasin général pour cette activité.

Des breuvages seront en vente à la plage et devront être payés en argent comptant.

Les profits générés seront remis à la Coop.

Soyez des nôtres !

Dans ce numéro :

Beach Party au Gull Rock	1
Calendrier des activités à venir	2
Cabanon vert réservé aux matières résiduelles	3
Quiétude sur le lac Édouard	
Soyons prudents pour éviter un incendie de forêt	4
Chronique l'Avertisseur	5
Quai municipal et rampe de mise à l'eau	6
Âge d'Or : activité annulée	
La reconnaissance est la mémoire du ❤️	7
Vivre en sécurité avec l'ours noir	8
Des nouvelles de votre Coop	9
Concours : Acheter à la Coop, c'est payant	
Concours de photos	10
Dépôt pour les branches (village)	
Coordonnées de la Mairie	11
Dates des assemblées municipales pour l'année 2023	
Message important	

29 juillet 2023
Beach Party au profit de la Coop
13h à la plage Gull Rock

Ti-Lou
Chansonnier

Bracelet **VIP** en vente à la Coop
15\$ par personne incluant une bière
Enfant Gratuit

j'♥️ma COOP

On vous attend !
Venez chanter avec nous !

Bienvenue à toutes et à tous !

Calendrier des activités à venir

Juillet 2023

Légende :  Collecte des ordures ménagères et des matières recyclables

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		 11 Conseil municipal 17 h	12 <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;"> J'ai un rendez-vous pour UNE PRISE DE SANG 8 h  </div>	13	14	15
16	 17	18	19	20	21	22
23	 24	25	26	27	28	 Beach Party à la plage du Gull Rock
30	 31					

Août 2023

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		1	2	3	4	5
6	 7	 8 Conseil municipal 17 h	9 <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;"> J'ai un rendez-vous pour UNE PRISE DE SANG 8 h  </div>	10	11	12
13	 14	15	16	17	18	19



Pour prendre un rendez-vous ayant trait à une prise de sang à Lac-Édouard,
 veuillez composer le 819-523-4581, **poste 2600**

J'ai un rendez-vous pour
UNE PRISE DE SANG



Dre Amélie Sauvé vient rencontrer ses patient-e-s à son bureau au Centre communautaire.
 Veuillez téléphoner au 819-653-2238 (Mairie) pour prendre un rendez-vous.
 Cependant, veuillez noter qu'il n'y aura pas de rendez-vous durant les mois de juillet et août.

Cabanon vert réservé aux matières résiduelles



Sur le chemin Côté, se trouve un bâtiment recouvert de tôles vertes. Ce cabanon ne doit servir qu'aux citoyens qui ne sont pas desservis par la cueillette des matières résiduelles.

Ne sont autorisées à être déposées à cet endroit, que les ordures et les matières recyclables.

LES OBJETS SUIVANTS SONT INTERDITS :

MATÉRIAU DE CONSTRUCTION, CHAUFFE-EAU, ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE, ISOLANTS, ÉLECTROMÉNAGERS, ETC.

Nous vous remercions de votre collaboration,
Pierre Arseneault, directeur général adjoint



Par ailleurs, voici quelques consignes à respecter concernant vos matières résiduelles :

Ne pas surcharger vos sacs à ordures pour éviter qu'ils ne se déchirent; advenant une telle situation, **les ordures éparpillées ne seront pas ramassées.**

En ce qui a trait aux boîtes de carton, vous devez les défaire afin de diminuer l'espace occupé dans le camion et les attacher avec une ficelle lorsque vous en avez plusieurs.

Les boîtes non défaites ne seront pas ramassées.

Faites-moi
maigrir !



Quiétude sur le lac Édouard

Saviez-vous que ? Pour mettre un « Wake Boat » à l'eau au [Lac des Sables](#), à Sainte-Agathe-des-Monts, ça coût 240 \$. Vous comprendrez que de telles mesures ont pour but de protéger l'environnement du lac.

Par ailleurs, dans plusieurs municipalités, il en coûte aussi 240 \$ pour mettre une motomarine « Seadoo » à l'eau. Et, si vous avez deux embarcations de ce type, la première coûtera 240 \$ et la deuxième 450 \$, pour un total de 600 \$ pour ces 2 embarcations. L'objectif de cette tarification a pour but de protéger la qualité de vie des villégiateurs et la qualité des lacs.

S.V.P., lorsque vous vous déplacez avec votre embarcation, pensez à la quiétude des résidents qui vivent à Lac-Édouard et à la qualité environnementale du lac. **N'oubliez pas de ralentir à 8 km/h lorsque vous circulez dans la baie du village.**



Soyons prudents pour éviter un incendie de forêt

POUR BIEN COMPRENDRE LE DANGER D'INCENDIE

Le danger d'incendie renseigne sur la facilité d'allumage du combustible de même que sur la difficulté à contrôler un éventuel incendie. L'ajout d'une cinquième classe (très élevé) permet à la SOPFEU de diffuser des données plus précises lorsque le danger d'incendie s'accroît et de mieux informer la population.

BAS

Incendie de faible intensité à propagation limitée.

Il s'agit du bon moment pour effectuer vos brûlages, si cela est permis par votre municipalité.

MODÉRÉ

Incendie de surface se propageant de façon modérée, qui se contrôle généralement bien.

Faites des feux de petite dimension sur le sol minéral.

ÉLEVÉ

Incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse, avec allumage intermittent des cimes, qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre.

Avant d'allumer, vérifiez la force des vents. Ne faites pas de brûlages.

TRÈS ÉLEVÉ

Incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes. Les conditions au front de l'incendie sont au-delà de la capacité des équipes terrestres.

Faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles.

EXTRÊME

Incendie de cimes de forte intensité, qui se propage à grande vitesse et peut devenir incontrôlable.



Évitez de faire des feux.

Il est interdit de procéder à du brûlage à ciel ouvert. Un permis doit préalablement être obtenu auprès du Service de sécurité incendie. Informez-vous, le permis n'a aucun coût, mais le fait de ne pas en prendre pourrait engendrer des amendes, selon la réglementation en vigueur.

Les feux de joie doivent obligatoirement se faire dans un foyer conçu à cet effet, sur patte et avec pare-étincelles, conformément à la réglementation en vigueur.

Les mégots de cigarette jetés dans la végétation, dans un pot de fleurs ou en bordure de la route peuvent causer un incendie.

Avant d'allumer un feu de joie ou un feu d'artifice, soyez responsable et prenez connaissance des avis et des communiqués de la SOPFEU. C'est une question de sécurité publique et nous permet de protéger notre beau territoire !

AVANT DE VOUS RENDRE EN FORÊT, CONSULTEZ LE DANGER D'INCENDIE



- ▷ sur nos panneaux d'inflammabilité officiels,
- ▷ sur notre site Internet,
- ▷ sur notre application mobile,
- ▷ ou en vous abonnant à notre envoi quotidien par courriel.

LES ÉTAPES ESSENTIELLES POUR UN FEU DE CAMP RÉUSSI:

- 1 Préparez votre feu dans un endroit dégagé et à l'abri du vent
- 2 Surveillez constamment votre feu
- 3 Éteignez en l'arrosant deux fois plutôt qu'une



Chronique l'Avertisseur

Vous qui êtes pro du barbecue, êtes-vous sécuritaire ?



Tout le monde aime utiliser le barbecue. Cependant, il importe de savoir comment l'utiliser, l'entretenir et l'entreposer. En effet, une utilisation inadéquate peut entraîner des risques de blessures, d'explosion et d'incendie. Voici quelques conseils :

- Utilisez le barbecue à l'extérieur dans un endroit bien aéré. Une aération insuffisante peut mener à une intoxication au monoxyde de carbone (CO), un gaz incolore et inodore qui peut être mortel ;
- Le barbecue doit être installé sur une surface solide et stable, à une distance de dégagement sécuritaire d'au moins un mètre par rapport à tout objet ou matière combustible tels murs, portes, arbres, etc., comme le suggère le manuel d'instructions ;
- Assurez-vous qu'il n'y a pas de fuite et vérifiez les raccords avec de l'eau savonneuse ;
- Il est important de se fier au manuel du fabricant pour ce qui est des consignes reliées à l'utilisation et à l'entretien.

Pour l'allumage :

- 1) Assurez-vous que les commandes de contrôle de gaz sont fermées ;
- 2) Ouvrez le couvercle du barbecue afin d'évacuer le gaz pouvant s'y être accumulé ;
- 3) Tournez lentement le robinet de la bonbonne de gaz en position ouverte au maximum ;
- 4) Ouvrez une des commandes de contrôle de gaz et actionnez l'allumeur intégré ou insérez un briquet à long bec ou une allumette dans l'orifice près du brûleur associé à la commande de contrôle qui est ouverte.

*** Au moment de l'allumage, évitez de vous pencher au-dessus de l'appareil.**



Attention ! Si votre barbecue ne s'allume pas dès les premiers instants, fermez la commande de contrôle de gaz et **laissez ventiler** complètement l'appareil avant de réessayer. Plusieurs minutes peuvent s'avérer nécessaires. Au besoin, référez-vous au manuel d'instructions.

Pour plus d'informations, communiquez avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819 523-9797.



Alexandre Bilodeau, t. p. i.
Capitaine à la prévention

Quai municipal et rampe de mise à l'eau

En juin dernier, nous vous avons mentionné que le contrat de construction du quai municipal et de la rampe de mise à l'eau a été octroyé à la firme Solutions Hydriques QWATRO Inc.

Tel que prévu, les travaux devraient débuter le lundi 21 août ou le lundi 28 août.

Pendant la réfection, une rampe de mise à l'eau temporaire sera offerte au Domaine du lac Édouard pour les personnes qui ont à mettre à l'eau leur embarcation ou à la sortir.

Un nouveau quai et une autre rampe de mise à l'eau, ce ne sera pas un luxe !



Âge d'Or : activité annulée

NOUS VOUS INFORMONS QUE
LA JOURNÉE FAMILIALE, LES ACTIVITÉS ET LE
SOUPER MÉCHOUI
QUI ÉTAIENT PRÉVUS LE 22 JUILLET 2023
S O N T A N N U L É S
ÉTANT DONNÉ LE MANQUE D'INSCRIPTIONS ET
AUSSI EN RAISON
DES INCENDIES DE FORÊT QUI NE CESSENT DE
SE PRODUIRE.

NOUS REMERCIONS LES GENS S'ÉTANT INSCRITS
À CETTE JOURNÉE
NOUS ESPÉRONS RÉALISER CE PROJET
EN JUILLET 2024.
Le comité du **CLUB ÂGE D'OR LAC-ÉDOUARD**

Carole Baribeault, présidente

La reconnaissance est la mémoire du



À tous ces grands bénévoles qui se sont impliqués dans l'Association du Développement Écologique du lac Édouard nous tenons à leur manifester notre reconnaissance pour leur dévouement. Bonne chance dans vos nouveaux projets.

Rémy Morin faisait partie des membres du CA de l'Association du Développement Écologique du lac Édouard depuis le 10 septembre 2003. Il fut président de 2019 à 2022. Parmi ces diverses tâches, il s'occupait du balisage, de l'ensemencement et du fameux chapiteau qui fut monté pendant plusieurs années lors de la semaine de pêche blanche. Il a démissionné de son poste de président le 15-09-2022.



Lucille Bergeron fut secrétaire d'ADELE du 15 juin 2019 au 17 juin 2023. Elle a fait un travail colossal en informatisant la liste des 264 membres et tout ce qui a trait à la comptabilité. Elle a travaillé en étroite collaboration avec la trésorière Lucie Bacon. De plus, elle aussi était responsable des deux derniers tournois de pêche (mesure des truites, animation de la soirée et responsable du bar).

Robert Carier fut membre du CA du 14 mars 2021 au 17 juin 2023. Il a participé au balisage du lac et il s'est impliqué lors de la fête familiale de l'été 2022 et lors de la soirée d'ADELE de l'hiver 2023.



Guy Rondeau fut membre du CA du 14 mars 2021 au 17 juin 2023. Il était responsable de l'entretien des sentiers d'ADELE. Il a fait du débroussaillage, du nettoyage, de la plantation de petits arbres etc. Guy était très impliqué et dévoué à garder les sentiers praticables et sécuritaires.

Un grand merci pour votre implication !

Voici les noms des membres du CA d'ADELE qui ont été élus lors de l'assemblée générale du 17 juin dernier.

Lorraine Hallé	Présidente
Hélène Lemonde	Vice-Présidente
Lucie Bacon	Trésorière
André Gignac	Secrétaire
Jacques Desmarais	Administrateur
Bertrand Richer	Administrateur
Jean-Michel Picard	Administrateur



Vivre en sécurité avec l'ours noir : une question de responsabilité



Vivre en sécurité avec l'ours noir

L'ours ne doit pas croire que la nourriture provenant de l'activité humaine est de la nourriture facile à obtenir. Si cela devient le cas, l'ours perd sa peur des humains et devient rapidement un animal à craindre. Respecter les consignes ci-dessous, c'est accroître votre sécurité et la sécurité de ceux et celles qui fréquentent les secteurs boisés !

Soyez prévoyant

- Ne nourrissez jamais les ours.
- Entrez la nourriture et les ordures hors de leur portée.
- Diminuez les odeurs associées à la nourriture et aux ordures.
- N'installez pas de mangeoires d'oiseaux en été.

Réagissez correctement

Les ours noirs ont des personnalités bien différentes : chaque rencontre avec cet animal est unique. En tout temps, rappelez-vous que l'ours est un animal sauvage au comportement imprévisible, **ne vous approchez jamais de lui et encore moins de ses petits**. Lorsqu'il se dresse sur ses pattes arrière, c'est pour flairer un danger, identifier une odeur intrigante, une source de bruit ou avoir un meilleur point de vue.

Que faire en présence d'un ours noir

Voici quelques recommandations importantes à respecter si vous rencontrez un ours :

- Restez calme et évaluez la situation. Si l'animal est loin et qu'il ne vous a pas encore vu, parlez-lui doucement pour qu'il vous identifie en tant qu'humain.
- Retournez d'où vous venez et attendez qu'il soit parti ou prenez un autre chemin pour le contourner. En tout temps, gardez le contact visuel avec lui pour voir sa réaction.
- Si vous surprenez un ours et que celui-ci se montre agressif, reculez lentement tout en lui parlant. Mettez de la distance entre lui et vous. Ne le quittez pas des yeux. Le fait de s'éloigner de lui peut le rassurer et le calmer. Évitez de crier et de courir car cela l'encouragera à vous poursuivre, sauf si vous pouvez très rapidement gagner un lieu sûr.
- Si votre éloignement ne calme pas l'animal et que celui-ci manifeste une grande agitation, c'est qu'il s'agit probablement d'une femelle qui craint pour la sécurité de ses petits. Dans une telle situation, continuez de vous éloigner d'elle sans courir, tout en gardant un contact visuel avec l'animal. De faire le mort est une stratégie ultime qui peut rassurer la mère, car vous ne représentez plus une menace pour ses petits.
- Si un ours vous suit de façon insistante, faites-lui face et montrez-vous imposant. Agitez les bras au-dessus de votre tête. Parlez fort. Tentez de l'impressionner. Avec un bâton, tapez sur les arbres ou au sol. Cela devrait suffire à le faire fuir. Le fait de monter dans un arbre peut vous mettre à l'abri d'un ours curieux et peu vindicatif, mais cette manoeuvre comporte des risques car les ours peuvent également grimper dans les arbres.

En cas d'attaque :

- **Utilisez une bonbonne de poivre de Cayenne si vous en avez une en votre possession (en vente dans les boutiques de plein air). Visez les yeux. Profitez de son inconfort pour quitter les lieux rapidement.**
- Défendez-vous avec tout ce que vous avez sous la main (roche, bâton, hache, rame, etc.).

Pour plus d'informations, consultez :

<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/vivre-en-securite-avec-lours-noir-8089>



Des nouvelles de votre Coop



L'année 2023 marque le 10^e anniversaire de l'ouverture du Magasin général de la Coop de Solidarité de Lac-Édouard. Déjà, en 2009, une équipe de bénévoles préparait le terrain (constitution de la Coop, membership, emplacement, plans de construction, décontamination des terrains, démolition des bâtiments existants, recherche de financement, etc., etc.).

Sur cette photo on peut reconnaître les ouvri-ers-ères de la première heure : à l'avant : Lorraine Hallé, Yvon L'Heureux, la d.g. de la CDRM, Larry Bernier et Édith Verreault; à l'arrière, un employé de la CDRM, Sonia Cloutier, René Paquet, André Beaulieu et Rémy Morin.

Il est important de se rappeler la volonté et le travail bénévole de ces personnes afin d'offrir à la population de Lac-Édouard un service de proximité.



La reconnaissance est la mémoire du ❤️

Le 28 mai dernier, monsieur Larry Bernier a quitté le CA de la Coop de Solidarité de Lac-Édouard. En plus d'avoir été une des personnes qui a effectué toutes les démarches pour la création de notre coopérative, il a été membre du Conseil d'administration de la Coop dès sa création, en 2009 jusqu'en juin 2023.

Un grand merci Larry pour ton implication auprès de la communauté !

Concours : Acheter à la Coop, c'est payant !

Voici la procédure à suivre :

- Date du début de ce concours : le jeudi 15 juin
- Au verso, signer votre facture de 50 \$ et plus et y inscrire votre numéro de téléphone
- Déposer votre facture dans la boîte préparée à cet effet
- Les tirages auront lieu le samedi 15 juillet, le dimanche 30 juillet et le mardi 15 août.
- Chacun des tirages se fera à 15 heures en présence d'un membre du personnel.
- Vous pouvez gagner un certificat cadeau de 20 \$

Bonne chance à tous !

Gagnant du tirage du vendredi 30 juin : M. Christian Lampron

Concours de photos (photEAU)



La SAMBBA vous invite à participer à son 4^e
Concours de photEAU
À la découverte des milieux humides et hydriques

Montrez votre vision en participant au concours d'ici le 17 juillet 2023!
À gagner: un certificat cadeau de 100\$ au Parc de la rivière Batiscan, une
impression sur acrylique de sa photo et l'exposition de sa photo à la SAMBBA
www.sambba.qc.ca/concours-photo-4e-edition.

Le vote se déroulera sur notre page Facebook du 18 au 26 juillet.
Le dévoilement des deux photos gagnantes aura lieu le 27 juillet.



Dépôt pour les branches (village)

La Municipalité de Lac-Édouard met à la disposition des villageois, et de ceux qui demeurent en périphérie du village, un site sur lequel ils peuvent déposer leurs branches et troncs d'arbres issus d'un déboisement ou d'un élagage. Le terrain mis leur disposition est situé derrière le nouveau garage municipal du 111, Chemin Côté.

(Voir photos pour l'emplacement exact).

En aucun temps, les villageois et ceux qui demeurent en périphérie du village, ne doivent aller porter leurs branches et arbres dans les jetées des chemins des Baies. Celles-ci appartiennent à leur association.

Nous vous remercions de votre collaboration,

Pierre Arseneault, d.g. adjoint
et greffier-trésorier adjoint



Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page du Tour du Lac :
Larry Bernier
Rollande Lecours
Courriel : bernier.lecours@icloud.com
Collaboration : Pierre Arseneault

Message important

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec nous avant le premier mardi du mois.

N.B. Toutes les informations doivent nous parvenir par courriel.

Nous vous remercions de votre collaboration,

Rollande Lecours et Larry Bernier
Téléphone : (819) 653-2155.
Courriel : bernier.lecours@icloud.com

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE

Madame Mélanie Dagenais
Directrice générale et greffière-trésorière
(819) 680-0779 / Courriel : infos@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Daniel Bouvier, Inspecteur municipal
(819) 653-2138 / Courriel : inspection@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame Sylvie Héon, Adjointe administrative
(819) 653-2238 / Courriel : agente@lacedouard.ca

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT

Monsieur Pierre Arseneault (819) 653-2438
Courriel : pierre.arseneault@lacedouard.ca

HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Jean-François Lessard
Responsable des eaux usées et eau potable
(819) 653-2238 / Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca



ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :
Le mardi 8 août 2023 à 17 h
Bienvenue à toutes et à tous !

Dates des assemblées municipales régulières pour l'année 2023

10 janvier	11 avril	11 juillet	10 octobre
14 février	9 mai	8 août	14 novembre
14 mars	13 juin	12 septembre	12 décembre

Toutes les assemblées débuteront à 17 h.
Veuillez inscrire ces dates à votre agenda.